



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0227

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Quincieux

objet : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine au titre de la compétence assainissement

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beutemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustau, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneure), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0227**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Procès-verbal de transfert des biens de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine au titre de la compétence assainissement**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application de l'arrêté préfectoral n° 2013-119-0009 du 29 avril 2013, la Commune de Quincieux a intégré la Communauté urbaine de Lyon au 1er juin 2014, portant le nombre total de communes-membres à 59.

L'intégration de la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine emporte le transfert de la compétence obligatoire assainissement au 1er juin 2014.

Conformément aux articles L 1321-1 et L 1321-2 du code général des collectivités territoriales et à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le transfert de la compétence assainissement s'accompagne également du transfert des biens nécessaires à son exercice.

Ces biens sont transférés en pleine propriété à la Communauté urbaine. Le transfert de la station d'épuration s'accompagne également du transfert en pleine propriété de la parcelle où celle-ci se situe.

Un procès-verbal de transfert, auquel sont annexés l'état de l'actif et le registre d'inventaire physique (exercice 2013 en date du 12 décembre 2013), doit être approuvé et signé par les représentants de la Commune de Quincieux et de la Communauté urbaine. Conformément à la réglementation, la dette ayant servi à financer ces biens sera reprise dans le cadre de l'intégration du budget assainissement de la Commune de Quincieux au budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 30 janvier 2014 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le procès-verbal de transfert des biens entre la Commune de Quincieux et la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.